Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières

Le Conseiller

Hiver 2020

Commentaires sur le marché

Nous avons un penchant pour les actions. Selon les prévisions, elles devraient atteindre de nouveaux sommets en 2020. Les politiques monétaires extrêmement accommodantes déjà annoncées, l'ajout de certaines mesures de relance budgétaire et la confiance des consommateurs américains devraient permettre à la plupart des économies développées de connaître une croissance modérée. Les sociétés devraient donc dégager de plus gros bénéfices et augmenter les dividendes et les rachats d'actions.

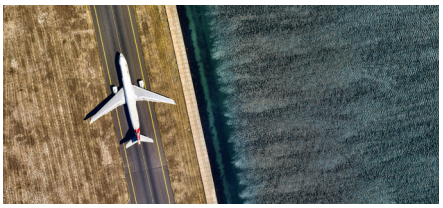

Une grande prudence s'impose toutefois, puisque le stade avancé du cycle économique pose des défis particuliers pour l'économie et le marché boursier. À notre avis, il est peu probable que la croissance du PIB des principales économies soit suffisante pour soutenir une augmentation des bénéfices supérieure à la moyenne pendant plusieurs années consécutives. Cela dit, nous croyons que les investisseurs devraient maintenir une pondération neutre en actions, tant que les probabilités de récession aux États-Unis demeurent faibles, comme le laissent entrevoir nos indicateurs.

Cela dit, nous croyons que les investisseurs devraient maintenir une pondération neutre en actions, tant que les probabilités de récession aux États-Unis demeurent faibles, comme le laissent entrevoir nos indicateurs.

Titres à revenu fixe

Le taux des obligations du Trésor américain à dix ans, qui sert de référence, oscille entre 1,5 % et 2,0 % depuis presque quatre mois et vient de retourner dans le haut de cette fourchette. En revanche, le taux des obligations allemandes à dix ans, qui sert aussi de référence, demeure négatif. Il a cependant atteint -0,2 %, soit son niveau le plus élevé depuis mai 2019. Nous observons une remontée de la croissance mondiale et des attentes d'inflation, qui est attribuable aux récentes mesures d'assouplissement monétaire, mais aujourd'hui, les principales banques centrales sont susceptibles de rester sur la touche. Par conséquent, les taux des obligations d'États développés plafonneront près des niveaux actuels, car le climat d'incertitude généralisée risque de persister. RBC Marchés des Capitaux prévoit que le taux des obligations américaines à dix ans atteindra un sommet de 2,1 % en 2020 et que le taux des obligations allemandes à dix ans remontera graduellement jusqu'à 0,0 % d'ici la fin de l'année.

Nous maintenons notre pondération neutre pour les titres mondiaux à revenu fixe. Les taux obligataires à l'échelle mondiale, de même que leurs plafonds, demeurent historiquement bas. Comme nous croyons que les marchés seront plus volatils en 2020 qu'ils ne l'ont été récemment, nous comptons sur les titres à revenu fixe pour offrir aux portefeuilles une source de protection et de stabilité.

Pour en savoir plus, demandez-nous le dernier numéro de *Perspectives mondiales*.

RBC Gestion de patrimoine
Services-conseils en gestion mondiale de portefeuille

Les années 2010 : un au revoir à une décennie de perturbation

Lors du réveillon de la veille du jour de l'An, alors que jouait l'air doux-amer *Ce n'est qu'un au revoir* et qu'avait commencé le compte à rebours des derniers moments de 2019, nous ne faisions pas que souligner la fin d'une autre année fascinante et, du point de vue de l'économie et des marchés, exceptionnelle. Ces instants mettaient également fin à une décennie qui a été le théâtre de changements stupéfiants dans divers domaines comme la technologie, l'environnement, la politique et la médecine. Cette décennie nous a aussi offert l'une des plus longues périodes de croissance de l'économie et du marché des placements de l'histoire moderne.

Années 2010, décennie fantastique
Rendements des marchés au cours des années 2010

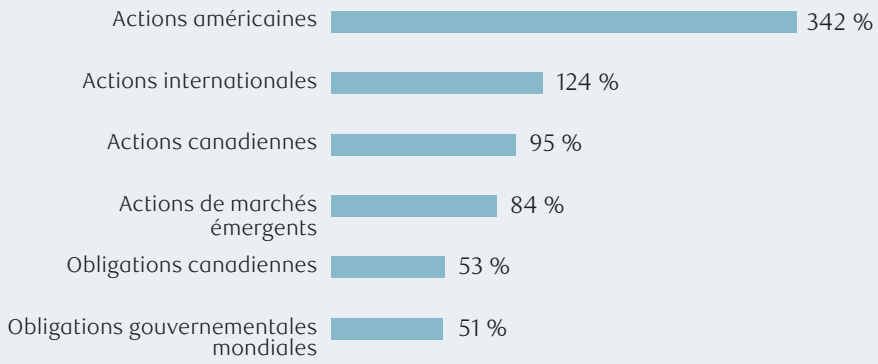

Sources : Morningstar et RBC GMA. Rendements du 1er janvier 2010 au 17 décembre 2019.

Dix années inoubliables

Des iPad aux voitures autonomes, en passant par le vaccin contre le virus Ebola, les nanotechnologies, l'impression 3D et la « viande » fabriquée en laboratoire, des innovations et des inventions révolutionnaires ont marqué cette décennie qui est maintenant derrière nous.

En plus de ces innombrables innovations, les années 2010 ont vu d'importants changements bouleverser l'ordre mondial, la Chine ayant poursuivi son essor économique à un rythme effréné et la présidence Obama ayant cédé la place à l'administration Trump, ce qui a alors marqué le début d'une réorientation de la politique américaine ainsi que des politiques étrangère et monétaire aux États-Unis. L'Union européenne a même fait face à son plus grand test jusqu'à présent, alors que le Royaume-Uni s'apprêtait à se retirer de cette union au terme de la décennie.

Finalement, après des années de débat et de déni, l'urgence climatique – terme que le dictionnaire Oxford a désigné mot de l'année 2019 – est devenue un enjeu social et politique de premier plan, dont l'importance et l'incidence actuelles et dans un avenir assez rapproché sont indéniables.

Une décennie de création de richesse

Après la fin tumultueuse de la première décennie du 21e siècle, caractérisée par le krach boursier de 2007-2008 et la Grande Récession qui s'ensuivit, les années 2010 ont marqué le début d'une reprise soutenue de l'économie mondiale. Tandis que l'Amérique du Nord et certains pays d'Europe ont connu un redressement marqué dès le début de la décennie, d'autres régions, particulièrement au sein de la zone euro, sont parties d'un pas trébuchant avant de retrouver leur équilibre. Malgré un départ difficile, l'économie mondiale connaissait une période de croissance en grande partie synchronisée vers le milieu de la décennie : l'emploi, les bénéfices et le redressement du secteur des valeurs immobilières ont vite fait d'aider les consommateurs et les entreprises malmenés à retomber sur leurs pieds.

Au cours de cette décennie inégalée, les actions (en particulier les actions américaines) et les obligations, stimulées par une forte croissance des bénéfices et soutenues par la faiblesse historique des taux d'intérêt et des taux obligataires, ont offert chaque année de solides rendements aux investisseurs.

Seules l'année 2018 et sa fin déchirante sont venues entacher un record presque parfait de dix années de croissance en matière de création de richesse. « Perturbateur », le dernier mot à la mode, est apparu au cours de la deuxième moitié de la décennie, dans un contexte ou des entreprises comme Netflix, Tesla, Uber, Amazon et Airbnb ont chamboulé leurs secteurs d'activités respectifs au moyen de modèles d'affaires qui réjouissent leurs clients.

Siri, peux-tu me dire ce que l'avenir nous réserve ?

Les années 2010 ont commencé dans un creux pour terminer en force, de telle manière que les investisseurs ne manquaient pas de raisons de célébrer à l'approche de la fin de la décennie. Nul ne peut savoir ce que nous réservent les années 2020, mais il s'agira probablement d'une décennie remplie d'innovations, de défis et de changements. Peu importe le genre d'éléments perturbateurs qui feront leur apparition au cours des dix prochaines années, le fait de respecter votre plan de placement vous guidera certainement vers l'atteinte de vos objectifs.

Moins que zéro

Coup d'œil sur les taux d'intérêt et de rendement bas et négatifs

Historique de l'évolution du taux de l'obligation du Trésor américain à 10 ans

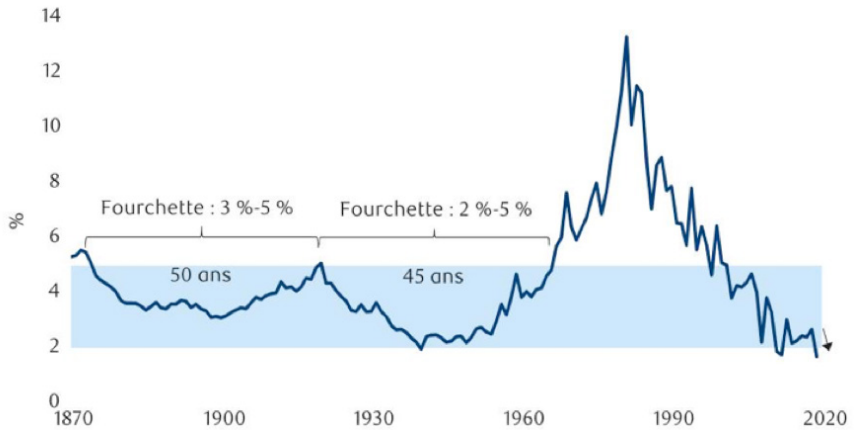

Nota : Données en date du 31 octobre 2019. Sources : RBC MC, RBC GMA

Beaucoup d'entre nous se souviennent bien du début des années 1980, lorsque les banques centrales ont relevé les taux d'intérêt afin de juguler l'inflation galopante. Mais depuis le milieu des années 1980, les taux d'intérêt et les taux obligataires, mis à part quelques pics exceptionnels ici et là, ont dégringolé pour se retrouver à leurs plus bas niveaux des temps modernes. Et ces taux historiquement bas ont donné lieu à un phénomène sans précédent : les taux d'intérêt et de rendement *négatifs*.

Aujourd'hui, plus de 17 billions de dollars américains de titres de créance affichent des taux nominaux (avant inflation) négatifs – ce qui représente presque 25 % de l'ensemble des titres de créance en circulation à l'échelle mondiale*. Ajoutons à cela les produits à revenu fixe assortis de taux de rendement réels (après inflation) négatifs, et nous obtenons un chiffre encore plus élevé.

Quand les taux de rendement dégringolent

Plusieurs facteurs, aussi bien structurels que cycliques, ont provoqué ce long recul graduel, mais les principaux sont les suivants :

- **Ralentissement de la croissance économique réelle :** La chute des taux de croissance économique dans le monde développé s'est traduite par une diminution des investissements des entreprises. Un ralentissement des activités requiert une diminution des coûts d'emprunt, puisque les entreprises n'investiront pas dans de nouveaux projets à moins que le coût d'emprunt soit inférieur aux perspectives de rendement de ces projets.

- **Faible – *très faible* – inflation :** Par rapport aux normes historiques, l'inflation est extrêmement faible, et ce, depuis déjà plusieurs années. Cette situation a pour effet de faire baisser naturellement les taux d'intérêt et les rendements – qui sont constitués d'une prime de risque lié aux placements majorée de l'inflation – lorsque la composante inflation diminue.

- **Politiques des banques centrales et surabondance de titres de créance mondiaux :** Les banques centrales ont graduellement réduit les taux d'intérêt pour stimuler la croissance des dépenses à mesure que la croissance des marchés développés ralentissait. Plusieurs événements boursiers et économiques importants ont également contribué aux réductions, notamment la Grande Récession des années 2008 et 2009, lorsque les banques centrales ont abaissé les taux pour éviter un désastre. Par ailleurs, la faiblesse des taux d'intérêt et obligataires a stimulé la croissance nettement marquée des emprunts, ce qui crée, ironiquement, le résultat dont ont besoin les banques centrales pour maintenir (artificiellement) les taux d'intérêt bas afin de gérer ces niveaux d'endettement historiquement élevés.

Le casse-tête de l'investisseur obligataire

Les taux d'intérêt et les rendements négatifs semblent inconcevables : pourquoi une personne voudrait-elle prêter de l'argent à une autre personne en sachant sciemment que cette transaction dégagera un rendement négatif ? Pourtant, dans le monde actuel, les investisseurs sont prêts à renoncer au rendement pour obtenir de la sécurité, acceptant même de payer pour le privilège d'obtenir une assurance (présumée) qu'ils récupéreront leur argent à une date ultérieure.

Voilà le casse-tête avec lequel doivent composer les investisseurs de nos jours : oui, les taux sont plus faibles (voire négatifs), mais les obligations offrent encore des avantages importants, c'est-à-dire :

- le versement d'un revenu prévisible ;
- la préservation du capital ;
- une protection efficace du portefeuille durant les périodes de détresse économique et d'aversion pour le risque.

Peu importe pendant combien de temps la faiblesse des rendements persistera, les investisseurs pourront continuer à tirer parti des obligations pour protéger leur portefeuille ; par conséquent, le calcul un peu bancal d'aujourd'hui tient tout de même en quelque sorte un peu la route.

* En date du 4 novembre 2019. Pourcentage des obligations inscrites à l'indice global d'obligations mondiales Bloomberg Barclays qui affichent des taux négatifs. Sources : Bloomberg, RBC GMA

Soins aux animaux

Prendre soin de vos animaux de compagnie quand vous ne le pouvez pas

De nos jours, environ 57 % des ménages canadiens possèdent un animal de compagnie. On peut donc affirmer sans se tromper que nous aimons nos amis à fourrure (ou à écailles). Bien que la très grande majorité de ces animaux soient des chats et des chiens (en chiffres bruts, les chats sont légèrement plus nombreux que les chiens), les animaux revêtent de nombreuses formes, allant des longs reptiles aux petits rongeurs. Mais ils ont tous un point essentiel en commun : ils comptent sur nous, leurs propriétaires, pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

Notre obligation

Nous pourrions discuter longuement pour déterminer qui appartient à qui – l'animal ou l'humain – mais nous ne pouvons pas nier que nos animaux ont besoin de nous pour avoir soin d'eux et les nourrir, ainsi que pour leur fournir un environnement sûr. En bref, nous avons l'obligation éthique de veiller à leur bien-être. Cela peut paraître évident quand nous sommes en bonne santé, mais cela signifie aussi que nous devrions prendre des dispositions pour nous assurer que quelqu'un s'occupera d'eux après notre décès, ou si nous devenons invalides ou incapables de le faire.

Éviter la catastrophe : il n'y a rien de mieux qu'un peu de préparation

Au Canada, la common law stipule que les animaux de compagnie sont considérés comme le bien personnel de leur propriétaire. Par conséquent, ils n'ont pas la capacité légale de recevoir de dons au moyen du testament de leur propriétaire. Alors, comment vous assurer que votre compagnon obtienne les soins dont il a besoin après votre décès, ou si vous devenez incapable de les lui prodiguer vous-même ? Voici quatre façons de les inclure à votre planification successorale :

1. **Donation testamentaire :** Vous pouvez léguer à une personne en qui vous avez confiance, sous forme de donation testamentaire, votre animal de compagnie ainsi qu'un montant d'argent suffisant pour que votre « bénéficiaire » puisse s'occuper de votre animal jusqu'à la fin de la vie de ce dernier.

2. **Fiducies pour animaux de compagnie :** Vous pouvez établir une fiducie pour verser des fonds à un tiers chargé de s'occuper de votre animal de compagnie. Un élément à prendre en compte : étant donné qu'il n'y a aucune garantie que la personne que vous désignez comme bénéficiaire respectera son obligation d'avoir soin de votre animal, vous devriez peut-être envisager de nommer un « protecteur » qui sera chargé de superviser le fiduciaire.

3. **Programme de préadoption d'animaux de compagnie :** Certaines sociétés de protection des animaux offrent des programmes de « préadoption », qui permettent au propriétaire d'un animal de compagnie de conclure une entente prévoyant qu'à son décès, une recherche sera effectuée pour trouver une famille d'accueil convenable chez qui placer l'animal.

4. **Procuration :** Si vous devenez invalide, il faudra que quelqu'un prenne vos petits compagnons en charge. Vous pouvez ajouter à votre procuration relative aux biens perpétuelle ou permanente (« mandat de protection » au Québec) des instructions qui autoriseront votre fondé de pouvoir (« mandataire » au Québec) à gérer vos actifs et vos biens, y compris à assurer le bien-être de votre animal de compagnie.

Nous considérons souvent nos animaux de compagnie comme des membres de notre famille, comme des êtres chers et des compagnons. Une consultation avec votre conseiller juridique pour assurer une continuité dans la prestation des soins à leur donner pourrait contribuer à éviter de « chat-virer » la vie de votre animal après votre décès.

Chiens et chats – Population des deux compagnons à quatre pattes les plus prisés des Canadiens

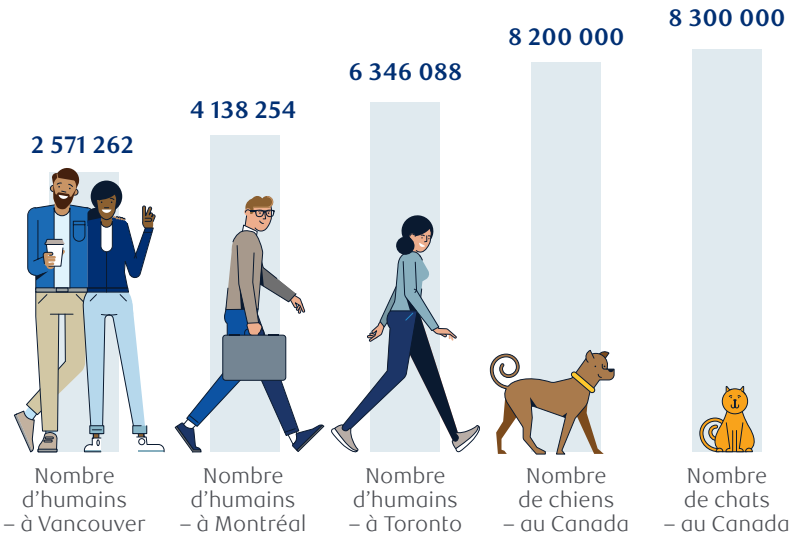

41 % des ménages possèdent au moins un chien

38 % des ménages possèdent au moins un chat

Source : sondage de Kynetec (anciennement Ipsos) mené en 2018 pour le compte de l'Institut canadien de la santé animale (ICSA).

À deux, c'est mieux : les REER et les CELI

Lancés en 2009, les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ont rapidement gagné en popularité auprès des Canadiens ; les données les plus récentes indiquent que plus de 13 millions de CELI ont déjà été ouverts. Et bien que le total de l'actif investi dans des CELI (232 milliards de dollars) soit nettement inférieur à celui des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) (plus de 1000 milliards de dollars)*, il augmente au fur et à mesure que les Canadiens se familiarisent avec les avantages de ces instruments d'épargne, dont le plafond de cotisation à vie – qui s'établira à 69 500 $ en 2020 – est relevé chaque année.

Depuis leur création, un débat fait toutefois rage à savoir lequel des deux instruments de placement – le REER ou le CELI – constitue le meilleur moyen d'épargner. La réponse est simple : les deux ; en effet, les deux types de comptes confèrent d'excellents avantages aux épargnants et peuvent les aider à atteindre leurs objectifs.

Les REER et les CELI : semblables, mais différents

Les REER et les CELI comportent des caractéristiques uniques et offrent aux Canadiens des avantages qui leur permettent de faire croître leur épargne et d'atteindre leurs objectifs. Ils procurent aux titulaires de compte des avantages importants en matière de placement et d'imposition, notamment la croissance à l'abri de l'impôt des revenus de placement dégagés par chacun des comptes. Cette « exonération » d'impôt permet aux fonds détenus dans le compte de fructifier et de croître plus rapidement.

Il y a toutefois des différences importantes entre eux, comme le montre le tableau ci-dessous.

Le bon compte pour le bon objectif

En règle générale, un REER convient davantage pour les objectifs d'épargne à long terme, comme la retraite, exception faite de certaines exceptions, comme l'achat d'une maison ou le financement des études (des retraits en franchise d'impôt sont autorisés dans le cadre du Régime d'accession à la propriété et du Régime d'encouragement à l'éducation permanente). Étant donné que les retraits d'un REER sont entièrement imposés au taux marginal d'impôt sur le revenu du titulaire de compte, le concept général consiste à attendre d'avoir pris sa retraite avant de commencer à retirer des fonds pour combler ses besoins en matière de liquidités ; en revanche, les cotisants tirent parti de la déductibilité fiscale de leurs cotisations lorsqu'ils se situent dans une tranche d'imposition marginale supérieure.

De nombreux Canadiens considèrent les REER comme des instruments d'épargne à long terme en raison de leurs règles plus contraignantes et de l'imposition des retraits. Quant aux CELI, ils sont souvent utilisés pour les objectifs à court terme ou même en tant que compte d'épargne en raison de leur plus grande souplesse, mais ils peuvent aussi convenir pour les objectifs à plus long terme, comme la retraite.

	REER	CELI
Cotisations	Déductibles du revenu imposable	Non déductibles du revenu imposable
Retraits	Entièrement imposables	Non imposables
Admissibilité	Vous devez avoir gagné un revenu	Vous devez être un citoyen canadien et avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence
Plafond de cotisation	18 % de votre revenu annuel gagné au cours de l'année précédente (moins tout facteur d'équivalence), jusqu'à concurrence du maximum établi par l'ARC (27 230 $ en 2020)	6 000 $ pour 2020, jusqu'à concurrence d'un plafond à vie de 69 500 $ en 2020
Report des cotisations	Oui, jusqu'à l'année de votre 71e anniversaire	Oui, indéfiniment
Possibilité de cotiser après 71 ans	Non, vous devez fermer votre REER ou le convertir en FERR ou en rente au plus tard à la fin de l'année où vous atteignez 71 ans	Oui
Les retraits influent-ils sur les prestations gouvernementales ?	Oui	Non

REER et CELI : différents, mais pareils

Bien qu'ils diffèrent des REER à bien des égards, les CELI sont identiques à ces derniers sur un point important : ils confèrent des avantages fiscaux et des rendements composés appréciables aux investisseurs pour les aider à faire fructifier leur patrimoine. Le choix d'un REER ou d'un CELI (ou des deux) repose en grande partie sur votre situation et vos objectifs particuliers. Nous pouvons vous aider à faire le choix qui vous convient.

* Statistique Canada, 2016.

Une vérité de plus en plus indéniable

Un nouveau rapport de RBC contribue à déboulonner le mythe selon lequel l'investissement socialement responsable nuit aux rendements

Nous avons de bonnes nouvelles pour les investisseurs qui souhaitent adopter des pratiques d'investissement conformes à leurs convictions morales : il existe une corrélation claire entre de bonnes pratiques commerciales durables et le rendement des sociétés. Cette affirmation est fondée sur les principales conclusions du rapport *L'investissement socialement responsable nuit-il au rendement ?*, publié par RBC Gestion mondiale d'actifs en 2019.

L'investissement responsable, un univers en plein essor

L'investissement responsable (IR), qui existe depuis plus de cent ans, consiste à utiliser des critères sociaux et environnementaux pour choisir ses placements. Étant donné que près de 31 billions de dollars américains étaient investis dans le cadre de mandats d'IR en 2018, soit 34 % de plus qu'en 2016, cette approche connaît une croissance rapide*.

« Investissement responsable » est un terme générique qui englobe de nombreuses approches de placement, y compris l'investissement socialement responsable (ISR), l'engagement, la présélection, l'investissement axé sur la durabilité, l'intégration des critères environnement, société et gouvernance (ESG) et l'investissement d'impact. Les mandats d'ISR, qui représentent 19,8 billions de dollars d'actifs, dominent actuellement l'univers de l'IR*.

ISR : les principes de l'investissement fondé sur des principes

L'ISR est un processus d'élaboration de portefeuille visant à éviter certains placements en fonction de lignes directrices définies en matière d'éthique. Autrement dit, l'ISR est fondé sur des valeurs et intègre systématiquement les valeurs sociales au processus de placement traditionnel. Il est axé sur le rejet ou l'exclusion de placements en particulier, et ce, en fonction d'un ensemble défini de valeurs. Un exemple serait le rejet des placements dans les sociétés liées aux industries du tabac, de l'alcool ou du jeu.

Nul besoin de souffrir pour agir comme il se doit

L'ISR attire certes de nombreuses personnes, mais une question demeure à l'esprit des investisseurs particuliers et institutionnels : l'ISR favorise-t-il les rendements de placement ou leur nuit-il ?

Le rapport de RBC Gestion mondiale d'actifs établit une corrélation claire entre de bonnes pratiques commerciales durables et le rendement des sociétés. Ce rapport, qui se fonde sur des dizaines de recherches universitaires et d'études sectorielles indépendantes, réalisées par des tiers, conclut que l'ISR n'entraîne pas de diminution du rendement des placements.

En voici quelques faits saillants :

- Il existe une corrélation positive entre le rendement de l'action et les bonnes pratiques de gouvernance, les bonnes pratiques environnementales et un taux élevé de satisfaction des employés.
- Le recours aux notes combinées sur la durabilité pour déterminer les effets sur le rendement a dénoté une incidence positive.
- À moyen terme (de trois à cinq ans) et à long terme (de cinq à dix ans), les sociétés dont les notes en matière d'environnement, de société et de gouvernance sont élevées dégagent des rendements supérieurs à ceux du marché.
- De solides pratiques concernant la responsabilité d'entreprise contribuent au rendement opérationnel des sociétés.
- Au sein des portefeuilles d'actions, les critères liés à la responsabilité sociale des entreprises ne nuisent pas au rendement financier.
- Les sociétés qui mettent l'accent sur la durabilité gèrent plus efficacement les risques liés à l'environnement, aux finances et à la réputation, ce qui réduit la probabilité de fluctuations de leurs flux de trésorerie.

L'ISR vous convient-il ?

Même si les preuves continuent d'indiquer que l'ISR ne nuit pas au rendement des placements, et qu'il pourrait même y être favorable, il est important de discuter avec nous afin de déterminer si l'ISR vous convient. Cependant, il est de plus en plus facile d'investir en fonction de ses principes, et cette pratique est de plus en plus répandue. Il s'agit là d'un fait indéniable.

* Global Sustainable Investment Alliance, « Global Sustainable Investment Review », 2018.

Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières

Ces renseignements ne constituent pas des conseils fiscaux ou juridiques, et ne doivent pas être interprétés comme tels. Les lecteurs doivent consulter leur avocat, comptable ou autre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. Ces renseignements ne constituent pas des conseils de placement et doivent être utilisés uniquement dans le cadre d'une discussion avec votre conseiller en placement de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Ainsi, votre situation sera prise en considération comme il se doit et les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés à des sources jugées fiables au moment où ils ont été obtenus, mais ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs de contenu ne peuvent en garantir l'exactitude ni l'intégralité. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres et ne doit, en aucune circonstance, être interprété comme telle. Il est fourni sur la base d'une entente selon laquelle ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs d'information n'acceptent de responsabilité ou d'obligation de quelque nature que ce soit à son égard. Les portefeuilles de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.* et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre–Fonds canadien de protection des épargnants. RBC Dominion valeurs mobilières Inc. est une société membre de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada. ® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. 19_90083_832 (01/2020)